

Motion

Mariage civil : Pourquoi un nombre limité de personnes à Porrentruy ?

Le mariage est un acte de vie important, solennel et heureux, qui reste inoubliable pour les époux qui en font le choix, pour leurs familles, parents et amis.

Aujourd'hui, un nombre croissant de mariages sont célébrés uniquement par l'officier d'Etat civil, sans célébration religieuse, de sorte que la cérémonie a lieu en un seul endroit. Malheureusement, à Porrentruy, pour bon nombre de familles, la réjouissance qui marque cet instant merveilleux, ne permet pas à certaines personnes d'y assister, pour cause d'un nombre de places limitées.

La cérémonie civile du mariage peut être célébrée à Porrentruy le vendredi et 9 samedis par année. Le vendredi, elle a lieu à la salle du rez-de-chaussée de l'Hôtel de ville ; le nombre maximal de places est limité à 20 personnes, y compris les fiancés et les témoins. Quant au samedi, elle a lieu à la salle voûtée de l'Hôtel Dieu et le nombre maximal de personnes est limité à 42 places, y compris les fiancés et les témoins.

Avec des places limitées, plusieurs familles doivent faire des choix parfois difficiles, pour savoir qui inviter ou non à la cérémonie, ce qui provoque une frustration évidente, tant pour les futurs époux, leurs familles, leurs parents et amis proches.

Sachant que jadis, il était possible d'utiliser la salle du Conseil de Ville pour la célébration des mariages civils à Porrentruy, nous nous interrogeons sur la décision qui a prévalu d'abandonner cette possibilité qui était offerte, mais qui aujourd'hui péjore une partie de la population bruntrutaine, en particulier les époux qui désirent pouvoir partager leur union en présence de ceux qui leurs sont proches.

Afin que les personnes qui font le choix d'un mariage civil et de le rendre accessible à leurs familles, à leurs parents et amis proches, avec un nombre de personnes supérieur aux possibilités offertes aujourd'hui, le groupe Le Centre invite le Conseil municipal à remettre à disposition des habitants de notre ville, la salle du Conseil de Ville, en complément aux salles actuellement disponibles, pour la célébration des mariages civils.

Nous osons espérer que le Conseil municipal partage notre vision en faveur des habitants de notre cité et qu'il soutiendra la présente motion, qui ne demande rien de plus qu'une salle de cérémonie adaptée aux besoins de certaines familles.

Par avance, nous remercions le Conseil municipal pour sa prise de position.

Porrentruy, le 21 mars 2024

Pour le groupe Le Centre
Céline Bellanger

Liberté, Solidarité, Responsabilité